

Province de Québec  
M.R.C. de Pierre-De Saurel  
Municipalité Saint-Gérard-Majella

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Gérard-Majella tenue le 6 mai 2024, à compter de 20h00, avec enregistrement audio.

Présences : Forment quorum et siègent sous la présidence de la mairesse Madame Marie Léveillée, Messieurs les conseillers Jean Beaubien, Georges Forcier, Éric Tessier, Pierre Provost et les conseillères Mesdames Karine Descheneaux et Mélanie Parenteau.

Mme Manon Blanchette est secrétaire d'assemblée.

Aucun citoyen n'est présent.

## **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Madame la mairesse, Marie Léveillée, débute la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

## **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

### **Résolution 2024-05-048**

La mairesse procède à la lecture de l'ordre du jour.

Sur proposition de Karine Descheneaux,  
Et appuyée par Mélanie Parenteau,  
Il est résolu, à l'unanimité des conseillers,

D'adopter l'ordre du jour tel que proposé :

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX**
  - 3.1 Séance ordinaire du 8 avril 2024
- 4. ADMINISTRATION ET FINANCES**
  - 4.1 Comptes à payer
  - 4.2 Programmation de travaux finale de la TECQ 2019-2024
  - 4.3 Demande d'entente intermunicipale rang St-Henri
- 5. TRAVAUX PUBLICS**
  - 5.1 Contrat de déneigement et déglacage rang Saint-Antoine – Dossier # 8610-21-4924
- 6. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 7. HYGIÈNE DU MILIEU**
  - 7.1 Vidanges des fosses septiques 2024
  - 7.2 Entretien des espaces verts 2024
  - 7.3 Fauchage des bords de chemin 2024
  - 7.4 Débroussaillage des bords de chemin 2024
- 8. AMÉNAGEMENT ET URBANISME**
- 9. LOISIRS ET CULTURE**
  - 9.1 Rapport du comité
- 10. SUJETS DIVERS**
  - 10.1 Offre de service Abat extermination
  - 10.2 Autorisation Paroisse de Saint-Michel, Communauté de Saint-Gérard-Majella - adresse postale
  - 10.3 Formation d'un comité pour le projet d'aménagement d'un jardin anglais
  - 10.4 Proclamation du 17 mai comme la journée internationale contre l'homophobie et la transphobie

10.5 Proclamation de la Semaine québécoise des personnes handicapées – 1er  
au 7 juin 2024

## **11. PÉRIODE DE QUESTIONS**

## **12. LEVÉE DE LA SÉANCE**

### **3. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX**

#### **3.1 Séance ordinaire du 8 avril 2024**

##### **Résolution 2024-05-049**

Chaque membre du conseil municipal ayant reçu copie du procès-verbal dans les délais prescrits, la secrétaire de la séance est dispensée d'en faire la lecture.

Sur proposition de Éric Tessier,  
Appuyée par Jean Beaubien,  
Il est résolu, à l'unanimité des conseillers,

D'approuver et d'adopter, le procès-verbal de la séance du 8 avril 2024.

### **4. ADMINISTRATION ET FINANCES**

#### **4.1 Comptes à payer**

##### **Résolution 2024-05-050**

Présentation de la liste des comptes de la période;

Considérant que la directrice générale et greffière-trésorière atteste que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées;

Sur proposition de Éric Tessier,  
Appuyée par Georges Forcier,  
Il est résolu unanimement par les conseillers,

Que ce conseil approuve la liste des comptes à payer pour un montant de 15 066,79 \$.

#### **4.2 Programmation de travaux finale de la TECQ 2019-2024**

##### **Résolution 2024-05-051**

Attendu que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024;

Attendu que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

En conséquence,

Il est proposé par Éric Tessier,  
Appuyé par Pierre Provost,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers,

La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme

fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent

découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024;

La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 4 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 4 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

### **4.3 Demande d'entente intermunicipale rang St-Henri**

#### **Résolution 2024-05-052**

Considérant la demande reçue de la Municipalité de Saint-Pie-de-Guire pour une demande d'entente intermunicipale concernant l'entretien du rang Saint-Henri;

Considérant que selon le partage entre la Municipalité de Saint-Pie-de-Guire et le Ministère des transports du Québec en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> avril 1993, la Municipalité de Saint-Pie-de-Guire est responsable de l'entretien d'une portion de 1,99 km du rang Saint-Henri;

Considérant que selon le partage entre la Municipalité de Saint-Gérard-Majella et le Ministère des transports du Québec en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> avril 1993, la Municipalité de Saint-Gérard-Majella est responsable de l'entretien d'une portion de 1,81 km du rang Saint-Henri;

Considérant que la Municipalité de Saint-Gérard-Majella assure déjà l'entretien du rang Saint-Henri selon le partage avec le MTQ survenu en 1993;

En conséquence,

Sur proposition de Georges Forcier,  
Appuyée par Karine Descheneaux,  
Il est résolu, à l'unanimité des conseillers,

Que le Conseil municipal désire s'en tenir au partage de responsabilité tel qu'il a été défini par le MTQ en 1993.

## **5. TRAVAUX PUBLICS**

### **5.1 Contrat de déneigement et déglçage rang Saint-Antoine**

**Dossier # 8610-21-4924**

#### **Résolution 2024-05-053**

Considérant que le contrat de déneigement et de déglçage pour l'entretien hivernal du rang Saint-Antoine est venu à échéance au printemps 2024;

Considérant qu'une nouvelle entente est requise;

Considérant que les exigences du nouveau contrat seraient identiques à celles de la précédente entente;

Considérant que l'offre consiste à effectuer le déneigement et le déglacage du rang Saint-Antoine sur plus ou moins 2,411 kilomètres, pour une durée d'un an, camion et personnel fournis par la municipalité pour un montant estimé de 14 772,11 \$, avec une possibilité de renouvellement de deux ans supplémentaires;

En conséquence,

Il est proposé par Mélanie Parenteau,  
Appuyé par Georges Forcier,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers,

D'accepter l'offre de déneigement et de déglacage du rang Saint-Antoine sur plus ou moins 2,411 kilomètres pour une durée d'un an.

Il est également résolu d'autoriser Madame Marie Léveillé, mairesse et Madame Manon Blanchette, directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité le contrat avec le MTMDQ.

## **6. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **6.1 Mandat Bernier Fournier avocats**

#### **Résolution 2024-05-054**

Il est proposé par Jean Beaubien,  
Appuyé par Pierre Provost,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers,

De mandater la firme Bernier Fournier avocats afin d'obtenir les informations financières, demandées par courriel le 24 avril dernier, à la Régie d'Incendie Pierreville-Saint-François-du-Lac dans les délais raisonnables.

## **7. HYGIÈNE DU MILIEU**

### **7.1 Vidanges des fosses septiques 2024**

#### **Résolution 2024-05-055**

Considérant le règlement numéro 186-2016 relatif au programme de vidange collective des installations septiques de la municipalité de Saint-Gérard-Majella;

Considérant que des soumissions ont été demandées;

Considérant qu'une seule soumission conforme a été reçue, soit:

- Enviro5 inc. au montant fixe de 205 \$ plus taxes applicables par unité;

Sur proposition de Éric Tessier  
Appuyée par Karine Descheneaux,  
Il est résolu unanimement par les conseillers

D'octroyer le contrat à Enviro5 inc. au montant de 225 \$ par unité.

### **7.2 Entretien des espaces verts 2024**

#### **Résolution 2024-05-056**

Considérant que sept (7) soumissions ont été demandées;

Considérant que deux soumissions ont été reçues;

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Montant (avant taxes)</b>
Paysagement Précourt inc	3 300,00 \$
La Roche Elle entretien paysager	7 050,00 \$

En conséquence,

Il est proposé par Éric Tessier,  
Appuyé par Mélanie Parenteau,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers,

D'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit  
Paysagement Précourt inc.

### **7.3 Fauchage des bords de chemin 2024**

#### **Résolution 2024-05-057**

Il est proposé par Jean Beaubien,  
Appuyé par Georges Forcier,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers,

D'accepter l'offre de service de M. Camille Gamelin pour le fauchage des bords de route au montant de 1 660 \$ taxes incluses pour la saison 2024.

### **7.4 Débroussaillage des bords de chemin 2024**

#### **Résolution 2024-05-058**

Considérant que la Municipalité désire procéder au débroussaillage des bords de route à la fin de l'été 2024;

En conséquence,

Sur proposition de Éric Tessier,  
Appuyée par Pierre Provost,  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers,

D'accepter l'offre de service de l'Entreprise E. Bélanger au taux horaire estimé de 110,00\$ de l'heure.

## **8. AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

### **9. LOISIRS ET CULTURE**

#### **9.1 Rapport du comité**

L'activité de distribution d'arbres et de compost aura lieu le samedi 18 mai 2024 de 9h30 à 11h30. Cette année il y aura 4 essences d'arbres disponibles.

Nous sommes toujours à la recherche de personnel pour le camp de jour.

### **10. SUJETS DIVERS**

#### **10.1 Offre de service Abat Extermination**

##### **Résolution 2024-05-059**

Sur proposition de Pierre Provost,  
Appuyée par Georges Forcier,  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers,

D'accepter l'offre de service d'Abat Extermination pour les traitements extérieurs contre les insectes au montant de 495,00 \$ plus taxes pour la saison d'été 2024, soit le même tarif qu'en 2023.

## **10.2 Autorisation Paroisse de Saint-Michel, Communauté de Saint-Gérard-Majella - adresse postale**

### **Résolution 2024-05-060**

Considérant la demande reçue par courriel de la part de la Paroisse de Saint-Michel le 25 avril 2024;

Considérant que suite à la défusion administrative des communautés de la paroisse, la Communauté de Saint-Gérard-Majella se doit d'avoir une adresse postale sur le territoire afin d'avoir une case postale;

Considérant la rencontre tenue entre la mairesse, Mme Marie Léveillée, la présidente de la Fabrique, Mme Marie-France Cloutier, et Messieurs les marguilliers Yvan Côté et Jacques Mondou;

Il est proposé par Mélanie Parenteau,  
Appuyé par Karine Descheneaux,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers,

Que ce conseil municipal autorise la communauté de Saint-Gérard-Majella de la Paroisse de Saint-Michel à utiliser l'adresse 444a, rang Saint-Antoine afin d'obtenir une case postale au bureau de poste de Yamaska.

## **10.3 Formation d'un comité pour le projet d'aménagement d'un jardin anglais**

### **Résolution 2024-05-061**

Attendu qu'il reste des sommes disponibles à l'enveloppe du Fonds régions et ruralité;

Attendu que la Municipalité désire soumettre un projet d'aménagement d'un jardin anglais;

Sur proposition de Pierre Provost,  
Appuyée par Éric Tessier,  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers,

Que ce Conseil municipal autorise la création d'un comité de citoyens et d'élus pour le projet d'aménagement d'un jardin anglais;

Que Mme Marie Léveillée, mairesse et M. Jean Beaubien, conseiller soient désignés membre du comité;

Que les citoyens intéressés à être membre de ce comité soient invités à soumettre leur candidature.

## **10.4 Proclamation du 17 mai comme la journée internationale contre l'homophobie et la transphobie**

### **Résolution 2024-05-062**

Considérant que la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre ;

Considérant que le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;

Considérant que malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société ;

Considérant que le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003.

Considérant qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée ;

Sur proposition de Éric Tessier,  
Appuyée par Mélanie Parenteau,  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers,

De proclamer le 17 mai JOURNÉE INTERNATIONNALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE et de souligner cette journée en tant que telle.

#### **10.5 Proclamation de la Semaine québécoise des personnes handicapées – 1er au 7 juin 2024**

##### **Résolution 2024-05-063**

ATTENDU qu'en octobre 1996, l'Office des personnes handicapées du Québec décidait de consacrer une semaine entière à la sensibilisation de la population québécoise à la participation sociale des personnes handicapées;

ATTENDU que suite à cette première expérience qui s'est avérée positive, le succès, attribuable à l'implication des milieux associatif, patronal et syndical de même qu'à celle des ministères et organismes gouvernementaux, s'est répété et a pris de l'ampleur d'une année à l'autre;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Gérard-Majella souhaite proclamer, sur son territoire, cette semaine québécoise des personnes handicapées;

Il est proposé par Georges Forcier,  
Appuyé par Karine Descheneaux,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers,

QUE la Municipalité de Saint-Gérard-Majella proclame Semaine québécoise des personnes handicapées la semaine du 1<sup>er</sup> au 7 juin 2024.

#### **11. PÉRIODE DE QUESTIONS**

#### **12. LEVÉE DE LA SÉANCE**

##### **Résolution 2024-05-064**

Sur proposition de Éric Tessier,  
Appuyée par Jean Beaubien,  
Il est résolu, à l'unanimité des conseillers,

Que l'ordre du jour ayant été épuisé, la séance est levée à 20h15

---

Marie Léveillé  
Mairesse

---

Manon Blanchette  
directrice générale et greffière-trésorière

Je, soussignée, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées durant la présente séance.

---

Manon Blanchette  
Directrice générale et greffière-trésorière

**Le présent procès-verbal reflète la séance ordinaire du conseil du 6 mai 2024. La version officielle sera approuvée à la séance ordinaire du conseil du 3 juin 2024.**